

Politique de vote et d'engagement 2023

Schelcher Prince Gestion

SOMMAIRE

Notre politique d'engagement	3
Notre politique de vote	6
Le vote et l'engagement en action Bilan des actions de vote Bilan des actions d'engagement	8



Notre politique d'engagement

Les racines de notre engagement

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa s'est construit sur un modèle coopératif et collaboratif, ancré dans les territoires. Les travaux autour de la "Raison d'Être" du Groupe sont venus renforcer cette identité. Le plan à moyen terme "Transitions 2024", vise à traduire concrètement dans ses métiers la Raison d'être du groupe. Celui-ci s'inscrit résolument dans la continuité du plan précédent qui a amorcé une dynamique de transformation des métiers et positionné le groupe sur une trajectoire de croissance pérenne.

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa souhaite ainsi se positionner comme un acteur au service de ses territoires et un partenaire de ses clients et sociétaires dans l'accompagnement de leurs transitions ainsi que dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour Schelcher Prince Gestion, il est donc légitime de se positionner comme investisseur responsable et prendre à son compte, dans la gestion de ses produits et services, cette ambition. Cette volonté représente ainsi la déclinaison de cette 'Raison d'Être' dans notre métier de gestionnaire d'actifs.

Nos objectifs d'engagement

Dans ce cadre, nous avons développé une politique d'engagement qui vise dans un premier temps à entamer un dialogue constructif avec les sociétés ayant une notation extra-financière en dessous de la moyenne de leur secteur.

A travers ces échanges, cette démarche individuelle ou collaborative doit les inciter à adopter des politiques et comportements responsables eu égard à leurs enjeux extra financiers. Le thème de la transition énergétique est un élément central de notre démarche, en cohérence avec la raison d'être du groupe Crédit Mutuel Arkea.

Le second objectif est d'avoir un rôle actif et collectif dans le développement de la finance responsable. Pour mener à bien ce projet, nous participons à des actions d'engagement collectives. Ces actions comptent sur la mutualisation des énergies et des moyens pour porter haut les valeurs de l'investissement responsable face à des émetteurs dont la taille ou l'implantation géographique pourraient être un frein à l'engagement individuel.

La finalité de ces travaux d'engagement est simple : elle consiste à inciter les entreprises à mieux prendre en compte leurs impacts extra-financiers négatifs afin de réduire l'exposition aux risques de nos investissements, ainsi qu'à saisir les opportunités liées aux enjeux de développement durable. In fine, ce sont les fonds détenus par nos clients et plus largement l'ensemble de nos parties prenantes qui doivent profiter de cet effort.

Notre démarche d'engagement en pratique

Les analystes de l'équipe Recherche ESG contactent la société de différentes manières, selon le moyen qu'elle juge le plus approprié. Cette équipe, partagée entre Schelcher Prince Gestion et Federal Finance Gestion (sa société sœur) est actuellement constituée de 7

personnes travaillant à temps plein sur les enjeux ESG. Elle utilise dans le cadre de ses missions les données de recherche produites par des fournisseurs spécialisés de données ESG telles que Sustainalytics, Ethifinance, S&P Trucost ainsi que les fournisseurs de données financières, tels que Bloomberg ou Eikon-Reuters. Les analystes bénéficient enfin des recherches produites par les contreparties de marché.

L'engagement regroupe toutes les formes de dialogue entre l'investisseur et l'émetteur :

- Communication ciblée (ex. envoi de mails individualisés)
- Rencontres avec la direction
- Rencontres dédiées sur l'ESG (forum ESG)
- Conférences téléphoniques dédiées
- Initiatives d'engagement collaboratif (participation notamment avec d'autres actionnaires ou parties prenantes dans le cadre d'initiatives telles que la fondation Finance for Biodiversity ou l'organisation Carbon Disclosure Project)
- Vote en assemblée générale

Nous estimons qu'un délai de 36 mois doit être accordé aux entreprises, car faire évoluer les pratiques demande du temps. Durant cette période d'engagement, un suivi spécifique des différentes publications des émetteurs est réalisé (publication périodique, politiques spécifiques, présentation) et un dialogue est engagé sur un pas annuel.

Sont concernés par cette politique les fonds et mandats ESG gérés par Schelcher Prince Gestion.

Les objectifs extra-financiers de chacun de ces supports d'investissement définiront l'univers d'investissement responsable au sein duquel le gérant pourra investir. L'engagement sera initié avec :

- Les sociétés qui subissent une dégradation de leur notation extra-financière pouvant entraîner leur exclusion de l'univers d'investissement responsable.
- Les sociétés qui ont été exclues de l'univers d'investissement responsable pour leur implication dans des activités controversées telles que définies par les conventions d'Ottawa et d'Oslo (mines antipersonnel et bombes à sous-munition) ou pour leur non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les 10 principes du Pacte Mondial portent sur les droits de l'homme, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.
- Les sociétés pour lesquelles nos clients demandent explicitement de mettre en place une procédure d'engagement.
- Les sociétés ayant une performance extra-financière inférieure à leurs comparables mais qui présentent une forte opportunité pour l'équipe de gestion. L'investissement dans ces sociétés pourra être autorisé sous réserve que la notation ESG soit :
 - fondée sur des données datant de plus de 2 ans
 - due à une faible communication de la société

Dans le cas d'un investissement dans des obligations échangeables, nous concentrerons notre engagement sur les sous-jacents actions des investissements.

Suite à l'analyse extra-financière de l'émetteur, les analystes ESG déterminent les axes d'engagement. Généralement, les thèmes retenus sont des enjeux majeurs du secteur (se traduisant par une pondération importante dans le modèle de notation ESG) et insuffisamment traités par l'émetteur.

L'engagement peut en outre être réalisé avec les émetteurs pour lesquels des controverses ont été identifiées.

Il convient de noter que les analyses ESG rédigées par l'équipe de Recherche ESG intègrent par ailleurs systématiquement une étude des controverses. Afin de pouvoir identifier les émetteurs en portefeuille présentant des controverses, un suivi est réalisé s'appuyant sur la recherche de nos fournisseurs de données. Des alertes sont ainsi remontées lorsque des émetteurs présentent des controverses. Les analystes de l'équipe Recherche ESG peuvent contacter la société de différentes manières, selon le moyen le plus approprié.

Les actions d'engagements sont alors réalisées directement par les analystes ESG ou via la participation à des initiatives collectives. Dans ce cas, une validation de la participation à ces engagements est donnée par la Responsable de la Recherche Financière et ESG et les analystes ESG participent à ces initiatives. Celles-ci peuvent prendre la forme de participation à des groupes de travail spécialisés ou à des échanges réalisés directement avec les entreprises.

Notre politique de vote

Notre politique de vote

Schelcher Prince Gestion est une société de gestion de portefeuilles dont les OPC gérés détiennent essentiellement des obligations et obligations convertibles et, à ce titre, ne détiennent que de façon exceptionnelle et temporaire des actions de sociétés cotées.

Conformément à l'article L.533-22 du Code monétaire et financier, Schelcher Prince Gestion a élaboré la présente politique de vote. Ce document est tenu à la disposition de l'AMF et peut être consulté sur le site ou au siège de la société, selon les modalités précisées dans les prospectus de ses OPCVM.

En outre, Schelcher Prince Gestion peut être amenée à participer, en cas d'évènement de crédit, aux assemblées des obligataires, de par la détention d'obligations (dont les convertibles) dans ses OPC. Dans l'intérêt de nos clients, nous participons alors systématiquement à ces assemblées

Organisation de l'exercice des droits de vote

Principes de la politique de vote

Schelcher Prince Gestion se doit d'exercer ses droits de vote en toute indépendance et dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts de ses OPC.

Schelcher Prince Gestion a décidé d'abaisser son seuil de détention en capital pour exercer ses droits de vote, en ligne avec les bonnes pratiques du marché. Ainsi, au 1er janvier 2021, en deçà d'un seuil de 0.4% du capital d'un émetteur détenu pour une même catégorie de titres (contre 2% du capital auparavant), Schelcher Prince Gestion considère que le nombre de voix détenues lors des votes à l'assemblée générale ne donne pas un poids suffisant pour défendre l'intérêt des porteurs. Par ailleurs, les coûts engendrés seraient trop importants comparativement à l'intérêt que cela est susceptible d'apporter aux clients. En cas de vote, les thèmes des résolutions analysées porteront notamment sur :

Thème des résolutions	Commentaires
Décisions entrainant une modification des statuts	Analyse au cas par cas.
Approbation des comptes et affectation du résultat	Schelcher Prince Gestion vote contre si les contrôleurs légaux des comptes ont émis des réserves.
Nomination et révocation des organes sociaux	Analyse au cas par cas avec une attention particulière aux recommandations de l'AFG.
Conventions dites réglementées	Schelcher Prince Gestion vote pour si anciennes conventions réglementées et si attestées par les contrôleurs légaux des comptes ; pour les nouvelles conventions réglementées, analyse au cas par cas.
Programme d'émission et de rachat de titre de capital	Analyse au cas par cas avec une attention particulière aux recommandations de l'AFG.
la désignation des contrôleurs légaux des comptes	Analyse au cas par cas.

Modalités d'exercice des droits de vote

Un suivi des taux de détention est réalisé par les équipes de gestion de Schelcher Prince Gestion, afin de déterminer les sociétés pour lesquelles une participation aux assemblées générales pourrait être réalisée. En cas de détection de telle situation, l'équipe de Recherche ESG sollicite le dépositaire afin d'obtenir les agendas des assemblées générales et un formulaire de vote ainsi que les délais dans lesquels ce formulaire doit lui être retourné pour que les votes éventuels soient pris en compte.

L'équipe de Recherche ESG analyse les projets de résolutions et décide des votes après avoir soumis ses recommandations au Directeur de la Gestion et à la Responsable de la Recherche Financière et ESG. L'équipe de Recherche ESG consulte les recommandations de l'AFG comme outil d'aide à la détermination du sens des votes à émettre, mais n'a aucune obligation de les suivre.

L'exercice des droits de vote pourra se faire en utilisant les différents modes possibles en la matière (participation effective aux AG, vote par correspondance, procuration ou pouvoir donné au Président de la société émettrice)

Principes d'orientation des votes

En tant que signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI), Schelcher Prince Gestion intègre à sa politique de vote les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour l'ensemble du périmètre de vote, les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont traités dans une optique de long terme.

- Environnement : Schelcher Prince Gestion s'attache à ce que les résolutions portant sur l'environnement soient traitées de façon à réduire les impacts environnementaux négatifs (prise en compte des critères d'émission de CO2 et politiques climats, biodiversité par exemple dans les notations ESG impactant les sélections de titres).
- Social : Les résolutions à caractère social sont traitées selon un principe d'équité, de manière à ce que les salariés soient associés à la performance de l'entreprise, au même titre que toutes les autres parties prenantes (en lien avec le critère de rémunération notamment intégré dans la mesure de performance ESG intégré au processus d'investissement).
- Gouvernance : souhaitant promouvoir les meilleures pratiques en matière de fonctionnement des conseils, SPG évalue notamment la gouvernance des entreprises en fonction du degré d'indépendance du conseil d'administration, de sa diversité (formations, nationalités, égalité femme homme), éléments également pris en compte dans les mesures de performance ESG des entreprises impactant la sélection de titres.

Prévention des conflits d'intérêts

Schelcher Prince Gestion a mis en place une organisation, des procédures (Règlement de déontologie, procédure des conflits d'intérêts, procédure des transactions personnelles, listes d'interdiction et liste de titres sous surveillance,...) et des contrôles lui permettant de prévenir des conflits d'intérêts. Le RCCI est chargé de s'assurer, en cas de vote, que l'exercice du droit de vote n'est générateur d'aucun conflit d'intérêts au sein de Schelcher Prince Gestion et notamment au sein de l'équipe de gestion : il doit préalablement valider le projet de vote.

Le vote et l'engagement en action

Bilan de la politique de vote

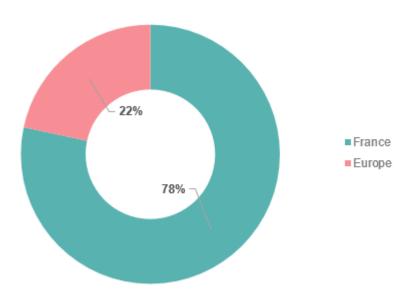
Schelcher Prince Gestion n'a été en mesure, au cours de l'exercice 2022 d'exercer les droits de vote issus des titres détenus, qu'à une seule reprise.

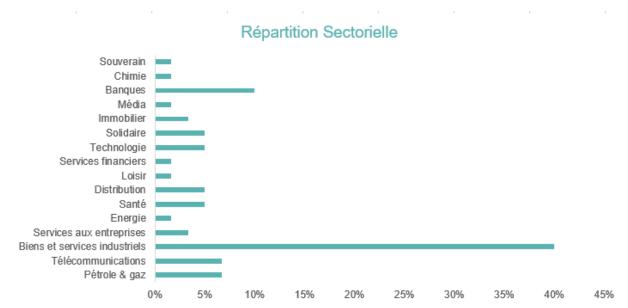
Pour cette assemblée générale, Schelcher Prince Gestion a été amené à voter contre une seule résolution (il s'agissait d'une résolution ayant trait à la validation de conventions réglementées dont les éléments communiqués ne nous permettaient pas de garantir que l'intérêt de la société était respecté). Il n'y avait pour cette assemblée générale aucune résolution portant sur les enjeux environnementaux ou sociaux.

Bilan des actions d'engagement:

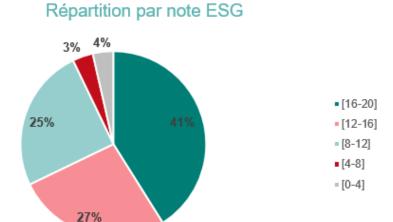
Au cours de l'année 2022, nous avons dialogué à 64 reprises avec des sociétés, majoritairement françaises et européennes issues de nombreux secteurs d'activité.

Répartition par zone géographique



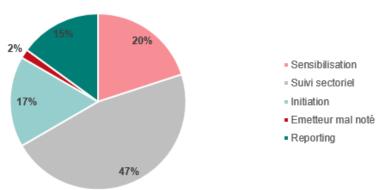


En 2022, nous n'avons pas sanctionné d'émetteurs pour lesquels l'engagement aurait été un échec. Ainsi, aucun désinvestissement n'a eu lieu suite à un engagement individuel.



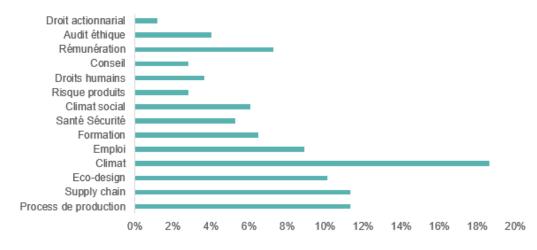
Dans l'ensemble, nous avons eu des contacts avec des émetteurs déjà bien notés par notre outil de notation ESG propriétaire. Nous avons principalement profité des conférences ESG pour rencontrer les émetteurs et assurer notre suivi sectoriel. Par ailleurs, nous avons pris l'initiative de contacter des entreprises au regard de thématiques comme celle de la biodiversité. Cette approche découle directement de notre engagement ainsi que de notre participation active dans l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge".





Pour chaque société, les analystes ESG déterminent les axes d'engagement. Généralement, les sujets retenus sont des enjeux majeurs du secteur et insuffisamment traités par l'entreprise. Le dialogue porte également sur l'implication des sociétés dans des cas de controverses. En 2022, les sujets abordés avec les sociétés ont majoritairement porté sur l'environnement, et plus précisément sur le climat. Cette problématique a été abordée dans la plupart des réunions, quel que soit le secteur. Les sujets sociaux ont également été bien approfondis, en particulier les domaines relatifs à l'emploi, à la gestion de la supply chain et aux processus de production.





Engagement collaboratif

Afin de renforcer le pouvoir d'influence des investisseurs responsables, des démarches d'engagement collaboratives sont menées avec d'autres investisseurs pour inciter les entreprises à changer les pratiques et adopter des comportements vertueux.

L'engagement de Schelcher Prince Gestion pour promouvoir la finance responsable se traduit par la participation à diverses initiatives de place, coordonnées par les réseaux internationaux de finance durable. Les dernières initiatives auxquelles Schelcher Prince Gestion a participé ont porté sur la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

Consciente des enjeux liés à la protection de la biodiversité, Schelcher Prince Gestion a rejoint l'initiative "Finance for Biodiversity Pledge" en mai 2021 en tant que membre actif au sein des différents groupes de travail (engagement, plaidoyer, mesure d'impacts) mais également de sa gouvernance en étant membre de l'Advisory Committee. Notons que

l'adhésion à cette initiative nous engage à réaliser 5 objectifs d'ici fin 2024, décrits ci-dessous :

- Collaboration et partage de connaissances,
- Intégration de critères liée à la biodiversité et engagement avec les entreprises
- Mesurer l'impact positif et/ou négatif de nos investissements,
- Fixer des objectifs de réduction des impacts négatifs / augmentation des impacts positifs,
- Reporting annuel.

Nous sommes actuellement en mesure de répondre aux trois premiers objectifs. Notre participation aux différents groupes de travail va nous aider à répondre aux autres. Nous avons réalisé un appel d'offres sur des données biodiversité et avons sélectionné l'outil BIA-GBS de Carbon4 Finance Biodiversité. Cet outil nous permet de calculer l'empreinte biodiversité de nos portefeuilles.

Par ailleurs, nous avons également participé à deux campagnes organisées par le CDP (Carbon Disclosure Project):

- "Non-disclosure campaign":
 - Objectif: améliorer la transparence des entreprises sur les enjeux climatiques
 - 5 entreprises ciblées: 3 entreprises ont amélioré leurs pratiques
 - o Cibler l'enjeu eau qui est beaucoup moins mature que celui du climat
- "Science Based Target":
 - Objectif: encourager les entreprises à mettre en place des stratégies climatiques alignées aux Accords de Paris, scientifiquement prouvées

1